



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**LUNDI 16 DECEMBRE 2019**

*L'an deux mil dix-neuf, le 16 décembre à 20h30, le conseil municipal de la commune des Bois d'Anjou s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence d'Arnaud Monchicourt, le Maire.*

Convocation : Monsieur ou Madame : Florence BAHUON, Pascal NOGRY, Gérald LAVIEC, Annie LAURENT, Bruno POUVREAU, Clarisse BUCHER, Dean BLOUIN, Martine BRIOT, Fabrice BOURCIER, Monique MALARD, Jean-Marc METAYER, Sylvie, ROUSSIASSE, Jocelyn GRIMAUULT, Arnaud MONCHICOURT, Sandro GENDRON, Jocelyne RUBEILLON, Philippe RICHER, Frédéric FORET, Patrick COCHIN, Franck RUAULT, Chantal MOREAU, Stéphane FORTANIER, Dominique VINCENT, Isabelle MOYA-RAMDANI, Angélique BRODIN, Emilie LEHOREAU, Laurent CUREAU, Estelle BOYEAU, Thierry CHEVRIER, Éric ROCHARD, Samuel MAUPETIT, Alain TAUNAY, Valérie LEROUX.

Etaient absents : Pascal NOGRY, Gérald LAVIEC, Josselin GRIMAUULT, Patrick COCHIN, Isabelle MOYA-RAMDANI, Frédéric FORET, Stéphane FORTANIER, Laurent CUREAU, Alain TAUNAY, Valérie LEROUX

Etaient absents excusés : Annie LAURENT (Pouvoir à Arnaud MONCHICOURT), Bruno POUVREAU (Pouvoir à Jean Marc METAYER), Clarisse BUCHER (Pouvoir à Sandro GENDRON), Fabrice BOURCIER (Pouvoir à Jocelyne RUBEILLON), Emilie LEHOREAU (Pouvoir Angélique BRODIN), Estelle BOYEAU (Pouvoir à Thierry CHEVRIER), Samuel MAUPETIT (Pouvoir à Eric ROCHARD)

.....

Les conseillers se réunissent à 20h40.

Monsieur le Maire vérifie que la majorité des membres en exercice est présente (Les pouvoirs des conseillers excusés ne sont pas considérés dans le compte du quorum) conformément aux dispositions de l'article 2121-17 du C.G.C.T.

Il constate que seuls 15 conseillers municipaux sur 33 sont présents pour un quorum de 17 conseillers.

Le quorum n'étant pas atteint, et conformément aux dispositions de l'article 2121-17 du Code Général des Collectivités territoriales précité, Monsieur le Maire renvoie la séance à la plus proche date, soit : **le vendredi 20 décembre 2019 à 18h00.**

**La séance est levée à 21h00.**

**Fait et délibéré aux Bois d'Anjou le 16 décembre 2019**



**Arnaud Monchicourt**  
**Le Maire**